

Keres

Résidant à Kerdirect, Jean JACOB (n°174) exploite aussi à Keres depuis au moins 1728 une tenue à domaine congéable sous le seigneur FORESTIER et la demoiselle CORNUAILLE. La rente convenancière d'environ 35L se compose de 3 perrées de seigle, 1 perrée d'avoine, 1/2 perrée de froment et une somme en argent de 5 à 8L. Sur les 5 hectares, la culture prédominante est le seigle. Le froment est par contre totalement absent, bien que la rente en comprenne une partie.

2C12 - Subdivision d'Auray, paroisse de Pluneret - 18e siècle

Déclaration des vingtièmes - Article du 04/07/1751 ou n°44 de 1753

Par le laboureur Jean JACOB pour une tenue à Keres en PLUNERET à domaine congéable sous le sieur FORESTIER et la demoiselle CORNUAILLE.

<u>REVENUS</u>	<u>CHARGES</u>
¼ jl 15C pour les maisons et jardins..... nihil	Semences 11L 19s 7d
2 jx de seigle9 perrées45L	Frais de culture62L 10s 6d
½jl de millet2 perrées10L 1s 8d	Dîme ecclésiastique au 33e 1L 12s 1d
½jl en avoine.....3 perrées8L 2s	Fouages6L
1 jl de pré2 milliers de foin10L	Réparations 12L
5 jx de landes..... nihil	Capitation3L
TOTAL.....73L 3s 8d	Corvées30L
	Rente foncière30L 8s 4d ½
<u>IMPOSITION</u>	(dont 3 perrées de seigle pour 15L, 1 p. d'avoine pour 2L
Charges retenues (rentes + fouages).....36L 8s 4d ½	14s, ½p. de froment pour 4L 4s 4d ½ 8L 10s en argent).
Base d'imposition36L 15s 3d ½	TOTAL..... 157L 10s 6d ½
1/20e (théorique).....1L 16s 9d	

Le produit des terres *ne suffirait pas pour acquitter les charges et procurer à une famille la nourriture et les vêtements les plus grossiers, si elle ne tirait quelque profit de son industrie, et du temps que la culture des terres et les corvées lui laissent libre.* Jean JACOB déclare que les droits convenanciers *ne lui produit aucun revenu, ce qui lui fait espérer que monseigneur l'intendant lui rendra à l'égard du vingtième la justice qui lui fut rendue en 1710 par son prédécesseur qui ne l'imposa pas au dixième.*

Déclaration des vingtièmes de 1755 - Article n°38

Jean JACOB, laboureur à Keres en Trevilen, déclare les revenus des édifices d'une tenue consistant en :

• 2 maisons et jardin	15L
• 5 jx de terres labourables	55L
• 1 jl de prés	10L
• 4 jx de landes et 1 jl de pâtures	7L
TOTAL DES REVENUS	<u>87L</u>
Rente au seigneur FORESTIER déduite (1/2 perrée de froment, 3 perrées de seigle, 1 perrée d'avoine, 2L 4s en argent, 3L 6s 8d de nouveautés).....	33L 15s
Base d'imposition	53L 5s

En marge : *Vu la ferme du 12/01/1728 devant HENRY notaire et les quittances de rente.*